

Clause de non-responsabilité: ceci est une traduction de travail d'un document initialement publié en langue anglaise. La version originale de ce document est disponible sur le site web de l'FCHA.

ECHA/NA/12/42

## L'ECHA renforce sa stratégie en matière de contrôle de conformité

L'ECHA introduit actuellement un nouveau ciblage systématique des contrôles de conformité fondé sur des préoccupations précises. Les dossiers insuffisamment conformes auront ainsi plus de chance d'être examinés et la conformité des enregistrements REACH sera améliorée.

**Helsinki**, **17 septembre 2012 –** Afin de renforcer la conformité des dossiers d'enregistrement REACH, l'ECHA procède à des contrôles de conformité complets des dossiers et oriente désormais aussi plus efficacement son évaluation vers certaines parties de ceux-ci.

Dans un contrôle de conformité complet, l'ECHA examine l'intégralité du dossier dans le cadre d'un exercice d'évaluation unique, en particulier pour les dossiers d'enregistrement choisis de manière aléatoire. En d'autres termes, l'ECHA procède à une évaluation systématique de toutes les exigences en matière d'information du dossier technique (comme les effets physicochimiques, environnementaux et sur la santé humaine), y compris les éléments et les conclusions contenus dans le rapport sur la sécurité chimique (c'est-à-dire l'évaluation PBT/vPvB, la classification et l'étiquetage, l'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques). Lorsqu'un dossier ne répond pas à une exigence en matière d'information, l'ECHA demande l'information correspondante par le biais d'une décision unique. La décision est prise en coopération avec les États membres.

Dans un contrôle de conformité ciblé, l'ECHA n'évalue qu'une partie spécifique du dossier d'enregistrement sur la base de préoccupations précises. Un ou plusieurs effets ou critères , appelés domaines de préoccupation, qui sont particulièrement pertinents pour une utilisation sûre des substances, sont identifiés. L'objectif ultime est de se concentrer sur les effets qui revêtent de l'importance pour la santé humaine et l'environnement. Une attention particulière est accordée aux substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT), aux substances cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) ou aux propriétés sensibilisantes (S) d'une substance. Un ciblage assisté par ordinateur, assorti d'un avis d'expert, contribue à renforcer la conformité nécessaire des dossiers d'enregistrement. La probabilité que des dossiers non conformes soient sélectionnés en vue d'un contrôle de conformité est désormais plus grande. Les dossiers présentés individuellement en dehors d'une soumission conjointe et les dossiers dans lesquels des éléments essentiels sont manifestement incomplets sont automatiquement sélectionnés en vue d'un contrôle de conformité.

## Potentiellement plus de projets de décision sur un même dossier d'enregistrement

Le contrôle de conformité ciblé emporte la conséquence suivante: si le dossier contient plusieurs éléments non conformes, il est possible que les déclarants se voient adresser, dans

un avenir proche, plus d'un projet de décision par dossier d'enregistrement à différents moments. L'ECHA invite les déclarants qui reçoivent un premier projet de décision à la suite de ces contrôles de conformité ciblés à réexaminer la qualité globale de leur dossier d'enregistrement et à le compléter en conséquence, si nécessaire.

Dans ce contexte, l'ECHA rappelle aux déclarants qu'une liste de recommandations destinées à améliorer la qualité des dossiers a été préparée pour les problèmes de non-conformité les plus fréquemment identifiés par le passé. Cette liste figure dans le rapport annuel d'évaluation. Par ailleurs, l'ECHA entame une séries de webinaires durant lesquels des conseils seront dispensés aux déclarants sur la manière de mettre leurs dossiers d'enregistrement en conformité avec le règlement REACH.

## Informations complémentaires

- Rapport annuel d'évaluation
- Webinaire sur «Comment mettre votre dossier d'enregistrement en conformité avec le règlement REACH Trucs et astuces (Partie 1)» Inscrivez-vous maintenant à la session du 27 septembre 2012 à 15 h 00, heure d'Helsinki (GMT + 3)
- Pages relatives aux contrôles de conformité sur le site web de l'ECHA
- FAQ sur le contrôle de conformité (http://echa.europa.eu/web/guest/support/faqs/qa-on-targeted-compliance-checks)
- Procédure relative à l'évaluation des dossiers (en anglais)